

Territoire Zéro Chômeur, candidature actée

Présidé par Jean-Marc Dumont, le conseil communautaire s'est réuni lundi à Franchesse.

Le gros de la discussion a porté sur l'approbation du dossier de candidature de l'espace communautaire à la deuxième expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Commenté par Helen Sheppard, chargée de projet, ce dossier de candidature a été approuvé par 28 des 35 votants ou représentés, au terme d'un échange assez vif, notamment entre François Énoux (Agonges), très engagé dans le projet et Yves Simon, maire de Meillard, dont le conseil municipal a voté contre. « Personne n'y croit », balaye d'un revers de la main ce dernier. Le président a souligné



PRÉSENTATION. Helen Sheppard est la référente de l'opération communautaire Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

que les personnes répondant aux critères ne seront pas intégrées dans l'entreprise à but d'emploi si elles résident dans une

commune qui a refusé d'adhérer au projet. « C'est le règlement », a tranché sèchement Jean-Marc Dumont.

Bref, avant le vote, opposition et majorité se sont quelque peu frictionnées sur un projet initié en octobre 2018.

L'entreprise à but d'emploi (EBE), supervisée par le comité local pour l'emploi et le développement socio-économique du Bocage bourbonnais sera lancée en novembre prochain, sous la forme associative.

825 personnes sont potentiellement éligibles (privées durablement d'emploi, un an minimum). Selon le président, la Région et le Département doivent apporter leur soutien indispensable à l'équilibre de l'opération.

Ce dont doute beaucoup Yves Simon. Ce qui est certain, c'est le soutien de plusieurs entreprises du territoire qui ont des besoins à satisfaire. Et puis, A79 oblige, la Fondation Eiffage apportera 35.000 € dans la tirelire chaque année pendant 3 ans. À noter que c'est le fonds d'expérimentation qui gère au plan national la distribution des financements.

Autres dossiers : une demande de subvention Leader Marketing territorial (année 2), d'un montant global de 69.075 €, a été unanimement votée.

Également, le passage anticipé au 1^{er} janvier 2024 à la nomenclature M57 (futur référentiel budgétaire et comptable de la collectivité) a été acté, après commentaire par Jérémie Contoux, en charge de ce dossier. ■